

## Guide line candidats (qq reprises des conditions du site mondial) :

### La WPSA France apporte son soutien à des jeunes chercheurs désirant participer aux Congrès Internationaux WPSA

**Cette aide s'adresse uniquement aux jeunes chercheurs (<35 ans) en Thèses de Doctorat ou en contrat Post-Doctorat, adhérents de la WPSA-France<sup>1</sup>**

L'Association WPSA France propose un nombre limité de bourses permettant aux jeunes chercheurs, membres de la WPSA, de participer aux conférences des Congrès Internationaux organisés par la WPSA. Ces aides financières, accordées aux jeunes doctorants et post-doctorants **adhérents** de la WPSA-France permettent de couvrir une partie des frais de participation au congrès.

#### **Les modalités d'attribution :**

- Présenter des résultats de ses travaux de recherche au colloque visé (communication ou poster)
- L'âge maximal du demandeur est de 35 ans au moment de la demande
- Les candidats doivent être membres de WPSA-France, enregistrés pour l'année en cours avant la réception du dossier, la priorité sera accordée aux membres réguliers
- Etre inscrit au tarif "Early"
- La priorité sera donnée aux candidats n'ayant pas préalablement obtenu une bourse. Aucun candidat ne peut bénéficier de plus de deux subventions
- Les dossiers incomplets ou tardifs ne seront pas pris en compte
- Tous les dossiers de candidature sont étudiés par les membres du Conseil d'Administration et un arbitrage est réalisé au regard des critères d'éligibilité, des arguments de motivation et de l'intérêt scientifique de la communication proposée
- Les candidats retenus sont informés par voie électronique selon le calendrier....

#### **Le dossier de candidature, à soumettre au plus tard 3 mois avant le colloque (voir calendrier ....) contient :**

- Une lettre de candidature indiquant (1 page maximum) le sujet de thèse ou de post-doctorat (intitulé, calendrier), son intérêt pour la filière avicole, l'intérêt du colloque WPSA pour vos travaux et vos perspectives de carrière
  - Une lettre de recommandation d'un membre de l'encadrement scientifique de thèse ou post doc appuyant votre candidature pour bénéficier d'une subvention
  - Votre CV (1 page maximum)
  - Le document scientifique (communication orale ou poster) à l'origine de la demande : il n'est pas nécessaire qu'il soit accepté au moment de la demande, mais il devra obligatoirement être accepté avant que les fonds ne soient versés (la lettre d'acceptation du comité scientifique sera transmise ultérieurement)
  - Evaluation chiffrée du montant total de la mission
-

L'ensemble des pièces du dossier de candidature est à transmettre par e-mail à l'adresse de la branche française de la WPSA: [wpsafrance@wpsa.fr](mailto:wpsafrance@wpsa.fr)

### **Si le dossier est retenu**

#### Avant le colloque :

1. Transmettre à la WPSA, la version finale du document scientifique (communication orale ou poster) à l'origine de la demande
2. Le versement de 50% de l'aide sera effectué avant le colloque sur présentation d'une attestation de non prise en charge par l'organisme de tutelle à hauteur de la somme allouée

#### Pendant le colloque :

1. Afficher sur votre support de présentation (power point ou poster), le logo de la WPSA en formulant une phrase de remerciement pour l'aide attribuée : « The French branch of WPSA is gratefully acknowledged for its support to the participation of XXX to the YYY congress. »
2. Aider sur le stand WPSA

### **Modalités**

#### Au plus tard dans les 15 jours après le colloque :

1. Transmettre une attestation de présence au congrès avec la fourniture de la communication ou du poster présenté
2. Fournir un rapport de synthèse portant sur l'analyse de 5-10 résumés de présentations orales ou posters jugés particulièrement innovants ou novateurs par le boursier. Ce rapport doit être synthétique (1 page environ) et devra être validé par votre encadrant avant transmission à la WPSA ([wpsafrance@wpsa.fr](mailto:wpsafrance@wpsa.fr)). Après relecture par 2 membres du Conseil d'Administration de la WPSA, ce document pourra être publié dans la newsletter WPSA-France.
3. Fournir les justificatifs originaux de dépenses